

LIANES COOPERATION ACCOMPAGNE

LES PROJETS MOBILITE EN SOLIDARITE INTERNATIONALE

A DESTINATION DES JEUNES DES HAUTS DE FRANCE

Lianes Coopération est mandatée par le Fonjep pour accompagner les associations de la région des Hauts de France porteuses d'un projet de mobilité en solidarité internationale à destination des jeunes. Ainsi, au même titre que 4 autres associations de la région¹, Lianes Coopération est [« association marraine »](#).

Quel accompagnement et pour quoi ?

Cet accompagnement pédagogique et méthodologique a pour objectif de former les acteurs des Hauts de France à construire des projets de mobilité en solidarité internationale de qualité. Cet accompagnement est obligatoire dans le cadre une demande de financement [JSI VVSI](#) (Jeunesse Solidarité Internationale – Vacances Vie Ville Solidarité Internationale), dispositif financé par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères et administré par le [Fonjep](#).

Pour qui ?

Cet accompagnement s'adresse exclusivement aux associations des Hauts de France de jeunes ou accompagnant des jeunes (16-25 ans) à monter un projet de Solidarité internationale et souhaitant bénéficier d'un soutien financier dans le cadre du dispositif JSI VVSI (Jeunesse Solidarité Internationale – Vacances Vie Ville Solidarité Internationale).

Quel que soit le niveau d'avancé de votre projet, nous pouvons vous accompagner, n'hésitez pas à nous contacter.

A quelle condition ?

Un contrat d'engagement réciproque sera établi entre Lianes Coopération et l'association. Celui-ci précisera les modalités d'accompagnement de Lianes Coopération (méthodologie, calendrier...) et les engagements de l'association (modalités de travail avec les jeunes et/ou les encadrants, présence, respect du calendrier...)

Le coût de l'accompagnement par Lianes Coopération s'élève à 500€. Cette somme sera prélevée sur la subvention attribuée par le Fonjep. En cas de rejet du dossier par le Fonjep, l'association ne sera pas redevable à Lianes Coopération des 500€.

En résumé...

Pour bénéficier d'un accompagnement par Lianes Coopération dans le cadre du dispositif JSI VVSI, il vous faut :

- Etre une association

¹ Toutes les associations au niveau national mandatée par le Fonjep peuvent également accompagner les associations des Hauts de France dans le cadre d'une demande de financement JSI -VVSI

- Avoir votre siège social en France et une activité avérée dans les Hauts de France
- Quel que soit le niveau d'avancé du projet, vouloir vous engager à monter un projet de mobilité en solidarité internationale avec des jeunes de 16 à 25 ans
- Vous n'avez jamais monté de projet de mobilité en solidarité internationale avec des jeunes ? Contactez-nous au plus vite, idéalement, un an avant de partir.
- Pour les associations dont un projet a déjà été financé dans le cadre du JSI VVSI, contactez-nous [5 mois env avant le dépôt de votre projet](#) sur la plateforme du Fonjep. [Calendrier 2023 - 2024](#) :

Période de départ	Date limite de dépôt de votre projet auprès du Fonjep	Début de l'accompagnement par Lianes
Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2024	30 septembre 2023	Janvier 2023
Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2024	15 décembre 2023	Mai - juin 2023
Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2024	11 mars 2024	Octobre - novembre 2023
Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2024	13 mai 2024	Décembre 23 - janvier 2024

Contact :

Pour le Nord, Pas-de-Calais : Christine KOHUT, c.kohut@lianescooperation.org

Pour l'Aisne, la Somme, et l'Oise : Clémence LAMBERT, c.lambert@lianescooperation.org